

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 avril 2019	N° 2019-209

Convocation du 19 avril 2019

Aujourd'hui vendredi 26 avril 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, M. Pierre LOTHAIRE, M. Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT
M. Michel VERNEJOUL à M. Alain ANZIANI
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Cécile BARRIERE à M. Jacques BOUTEYRE
Mme Odile BLEIN à M. Max GUICHARD
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY
Mme Martine JARDINE à M. Jean TOUZEAU
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Chantal CHABBAT
M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Marc LAFOSSE
Mme Christine PEYRE à Mme Gladys THIEBAULT
M. Michel POIGNONEC à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
M. Alain SILVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

EXCUSE(S) :

M. Patrick PUJOL.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Philippe FRAILE-MARTIN à Mme Maribel BERNARD à partir de 10h15
M. Alain TURBY à M. Max COLES à partir de 11h20
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 11h30
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON à partir de 11h45
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Dominique IRIART à partir de 11h55
M. Didier CAZABONNE à M. Guillaume GUARRIGUES à partir de 12h00
M. Marik FETOUH à Mme Laetitia JARTY-ROY à partir de 12h15
M. Alain CAZABONNE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 12h20
M. Eric MARTIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h20
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA à partir de 12h25

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 26 avril 2019	<i>Délibération</i>
	Direction générale RH et administration générale Direction pilotage emploi et dialogue social	N° 2019-209

Evolution de l'organisation de la Direction générale mobilités - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

► Direction circulation stationnement -Service gestion du trafic : Transformation d'un poste de catégorie B en C

L'unité PC circulation est constituée notamment d'opérateurs chargés de l'exploitation de la circulation (suivi en temps réel des dysfonctionnements et des dépannages, d'observations, de comptages des mouvements tournants) ainsi que d'actions sur la programmation des carrefours en lien avec l'unité régulation du même centre Gestion Trafic.

Le PC circulation, nécessitant une disponibilité accrue pendant les heures de pointes, fonctionne donc en deux équipes de 3 agents (3 en équipe du matin / 3 en équipe d'après-midi), qui assurent également des astreintes pour la nuit et le weekend. Au vu de la diversité des missions qui sont confiées au PC circulation et de la nécessité de continuité du service public, il importe de conserver l'organisation en deux équipes de 3 personnes.

Les missions liées à la programmation des carrefours complexes et centralisés, l'analyse des dossiers d'exploitation et les préconisations d'itinéraires de déviation (chantiers lourds et/ou dans les zones très circulées) requièrent des compétences du cadre d'emplois des techniciens, catégorie B.

En revanche, les tâches telles que le suivi des dysfonctionnements et des dépannages, les observations et comptages, le suivi sur le terrain des chantiers, la gestion quotidienne des chantiers ponctuels ou sur les carrefours les moins circulés relèvent du cadre d'emplois de la catégorie C.

Un agent de maîtrise, a déjà intégré l'unité PC circulation.

Il est proposé au vu des éléments ci-dessus, de transformer un poste vacant du PC circulation en catégorie C, afin d'avoir dans chaque équipe (matin / soir) un agent plus spécialement en charge du suivi en temps réel des dysfonctionnements et des dépannages.

► Direction circulation stationnement - Service gestion du trafic : transfert d'un poste de catégorie B administratif à la direction de la communication

Cf rapport du cabinet du président, direction de la communication

► Direction Multimodalité – Service mode actif : transfert d'un poste de catégorie C administratif vers la Direction générale RH et administration générale

Cf rapport de la direction générale Rh et administration générale, direction du pilotage, de l'Emploi et du Dialogue Social, service évaluation et développement des compétences

► **Direction Multimodalité - l'évolution de la Maison métropolitaine des mobilités alternatives**

I. AMBITION DE BORDEAUX MÉTROPOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'USAGE DU VÉLO ET AUTRES MOBILITÉS ALTERNATIVES

1. Historique de la politique cyclable de Bordeaux Métropole

Mode de déplacement répandu au début du XXe siècle, le vélo a peu à peu perdu sa place dans l'espace urbain durant l'après-guerre avec l'avènement de l'automobile. La pratique du vélo à Bordeaux est repartie à la hausse à partir des années 90 suite aux travaux de modernisation et de piétonnisation de Bordeaux (centre piétonnier, réaménagement des quais), puis dans les années 2000 avec la création du réseau de tramway.

La pratique du vélo représentait 2% des déplacements en 1999 et n'a cessé d'augmenter depuis, pour atteindre aujourd'hui 8% des déplacements sur toute la métropole et 13% des déplacements sur la seule ville de Bordeaux. Depuis 2016, la pratique du vélo augmente même de plus de 10%/an.

Le lancement en 2001 d'un prêt gratuit de vélos à tous les habitants de Bordeaux, puis l'ouverture de la Maison du vélo en 2003 pour assurer ce service (cf. II) ont sans aucun doute joué également un rôle majeur dans la hausse de la pratique du vélo au début des années 2000. En 2010, la Communauté urbaine de Bordeaux a ensuite lancé des vélos en libre-service, les V³, qui ont permis de compléter la palette de services vélo dans l'agglomération.

L'ensemble de ces mesures constituent des actions majeures du 1^{er} Plan vélo approuvé en décembre 2011.

Depuis, un 2^e Plan vélo a été voté à l'unanimité par le Conseil de Métropole le 2 décembre 2016 et prévoit de mobiliser 70M€ sur 4 ans (2017-2020) pour la mise en œuvre de 19 actions réparties en 4 axes :

- 1 – Donner envie de faire du vélo
- 2 – Initier à la pratique du vélo
- 3 – Donner à tous accès à un vélo
- 4 – Permettre à tous de circuler à vélo en toute sécurité

La dénomination de ces axes et leur ordre démontrent la volonté des élus de développer les services vélo au même titre que les infrastructures cyclables.

L'axe 1 prévoit ainsi la création d'un réseau de maisons des mobilités, l'axe 2 de développer des lieux d'apprentissage du vélo, l'axe 3 d'étendre le service de prêt de vélos à toute la métropole et à d'autres types de vélo et l'axe 4 de mettre en place une nouvelle offre de stationnement vélo.

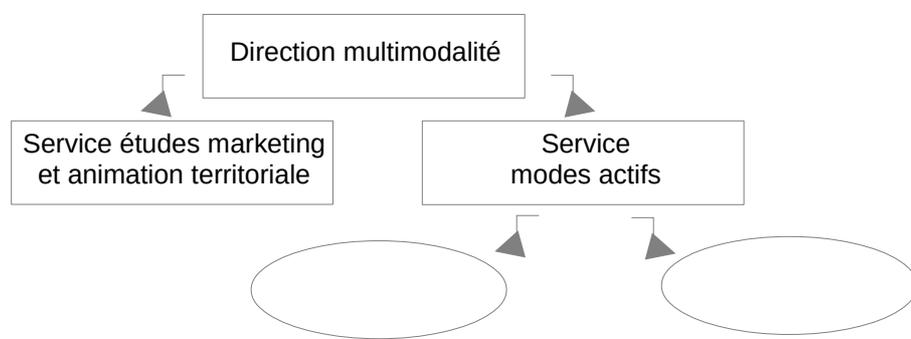
2. Portage de la politique vélo

La mise en œuvre de la politique vélo touche à beaucoup de domaines de compétence de la collectivité (Infrastructures, aménagement, urbanisme, signalisation, développement durable, communication...) et implique ainsi de nombreuses directions de Bordeaux Métropole.

La politique vélo est définie par les élus métropolitains et animée par la Direction générale mobilités, plus particulièrement par le Service modes actifs au sein de la Direction multimodalité, créé le 1^{er} janvier 2016.

Le Service modes actifs est garant de la bonne mise en œuvre du Plan vélo, en application de la politique cyclable voulue par les élus métropolitains. Le service assure ainsi le lien et la coordination entre toutes les directions impliquées au sein de la Direction générale mobilités, mais aussi d'autres directions générales telles que la Direction générale des territoires et les Pôles territoriaux.

Le Service modes actifs est composé de 2 centres et ses missions sont ainsi réparties :



Centre études vélo et piétons

Centre maison des mobilités

- Définit et coordonne la mise en œuvre du Plan vélo et du Plan piétons
- Assure un suivi et une expertise technique sur tous les projets de voirie
- Monte et suit les partenariats avec les associations de promotion des modes actifs
- Anime ou participe aux réseaux de développement des modes actifs (internes et externes au niveau national et international)
- Assure le fonctionnement de la MAMMA et ses permanences
- Assure le prêt de vélo métropolitain et les services associés
- Accueille le public et l'informe sur le prêt de vélos essentiellement
- Participe au réseau des Maisons des mobilités

II. LA MAISON MÉTROPOLITAINE DES MOBILITÉS ALTERNATIVES (MAMMA) AUJOURD'HUI

1. Historique de la MAMMA de 2001 à aujourd'hui

En 2001, la ville de Bordeaux a mis en place un prêt de vélo gratuit pour tous ses habitants afin d'augmenter la pratique. Fort du succès de ce nouveau service, la ville a inauguré en 2003 la Maison du vélo, au 69 cours Pasteur à Bordeaux.

Première en France, ce lieu proposait, outre le prêt de vélos, plusieurs services et animations aux cyclistes : petite réparation sur site, station de gonflage, station de lavage, marquage Bicycode, permis cycliste... Jusqu'à maximum 7 agents y ont travaillé de 2003 à 2015, années durant lesquelles le nombre d'animations a peu à peu diminué au profit du service de prêt.

Le 1^{er} janvier 2016, la Maison du vélo est transférée à Bordeaux Métropole et intègre la Direction Multimodalité, en tant que Centre Maison des mobilités du Service modes actifs. 5 agents y travaillent alors et le parc est constitué de près de 1 300 vélos classiques.

Suite à l'approbation du 2^e plan vélo métropolitain en décembre 2016, la Maison du vélo a connu un certain nombre de changements et de nouveaux outils pour améliorer le service rendu aux usagers et les conditions de travail des agents :

- En 2016, Bordeaux Métropole a passé un marché pour se doter d'un nouveau prestataire pour l'entretien des vélos qui n'était plus assuré. Des crédits ont également été mobilisés pour l'acquisition de nouveaux vélos tous les ans.
- En 2017, la maison du vélo de Bordeaux est devenue Maison métropolitaine des mobilités alternatives (MAMMA) et a alors changé d'identité visuelle. L'espace du 69 cours Pasteur, qui était vétuste, a fait l'objet d'importants travaux de rénovation et a été entièrement réaménagé (éclairage, chauffage, espace d'accueil et d'informations, entretien et services...). Le confort des agents en est depuis amélioré.
- Début 2018, la gestion des flux financiers a été simplifiée avec la suppression des échanges monétaires, au profit d'uniques prélèvements bancaires. Le marquage Bicycode des vélos a aussi été rendu gratuit pour les usagers.
- En février 2018, le prêt gratuit de vélos a été étendu à toutes les communes de la Métropole et la flotte de vélos a été diversifiée suite à l'achat, en 2017 et 2018, de nouveaux vélos à assistance électrique, vélos pliants, vélos-cargos et tricycles pour adultes destinés à des prêts non-renouvelables de 2 mois (pour 10 mois non-renouvelables pour les vélos standards). Pour ce faire, un nouveau logiciel de gestion des prêts a été installé pour remplacer l'ancien qui était obsolète.
- En juin 2018, le réseau des maisons des mobilités a été créé suite à un appel à projets mené en 2017 et dont les lauréats sont les associations : Cycles & Manivelles, Etu'Récup, Vélo-cité et Léon à Vélo respectivement sur les communes de Bègles, Pessac, Bassens-Lormont-Cenon-Floirac et Mérignac (en 2019). Ces associations seront le relais sur le terrain de la politique vélo de la Métropole notamment sur le prêt de vélo métropolitain, lieu d'animation et de services aux cyclistes etc.

En parallèle de ces changements, d'autres actions ont été menées pour améliorer les conditions de travail des agents : obtention de la prime panier, mise en place d'un protocole pour le remisage des camions à domicile, équipement des 2 camions de hayons automatiques, création d'un compte client pour la commande de nouveaux outils...

2. Organisation de la MAMMA

Constitution de l'équipe

Suite à un souhait de mobilité d'un des 5 agents transférés de la MAMMA et son départ (ainsi que celui de son poste) pour le Service Signalisation en fin d'année 2017, l'équipe de la MAMMA est aujourd'hui constituée de 4 agents : 2 agents d'accueil, 1 agent d'accueil chargé des permanences extérieures et, enfin, d'un agent d'accueil chargé du suivi du parc de vélos.

A noter qu'aujourd'hui, l'encadrement direct des agents est assuré par le Directeur de la multimodalité.

Site principal

La MAMMA se situe 69 cours Pasteur à Bordeaux pour l'accueil des usagers et le prêt de vélo métropolitain. Elle est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Sites extérieurs

La MAMMA assure aussi des permanences délocalisées dans les maisons des mobilités lauréates de l'appel à projet lancé en 2017 et créées en 2018. Ces dernières sont au nombre de 3 : sur la Rive droite à Bassens-Lormont-Cenon-Floirac, à Bègles et à Pessac. Une quatrième ouvrira au second trimestre 2019 à Mérignac. La fréquence des permanences est d'une fois par quinzaine. Les associations et maisons des mobilités demandent à augmenter le nombre de permanences.

D'autres permanences sont aussi assurées sur la ville de Bordeaux et les mairies de quartier de Caudéran, du Grand Parc, de Bordeaux Maritime, de la Bastide et de Saint Augustin. Ces permanences sont soit sur rendez-vous (ce qui permet de grouper les demandes d'usagers et optimiser les déplacements), soit fixes et hebdomadaires.

Activités

L'activité de la MAMMA est principalement orientée sur le prêt de vélo métropolitain (établissement des contrats, suivi administratif et financier, état des lieux d'entrée et de sortie des vélos...). Quelques services supplémentaires sont proposés gratuitement, comme le marquage Bicycode, le gonflage, et la mise à disposition de documentation et d'informations (cartes des aménagements cyclables, guides de la fédération des usagers de la bicyclette (FUB), plaquettes sur les mobilités...).

Stockage et transport des vélos

Début 2019, la MAMMA assure la mise à disposition d'une flotte composée de :

- 2 203 vélos classiques
- 12 vélos-cargos
- 141 vélos à assistance électrique
- 8 tricycles pour adultes
- 35 vélos pliants

Pour assurer le transport des vélos, le service dispose également de 2 camions type Trafic : un pour la rotation des vélos et un autre pour la gestion des permanences extérieures.

Entretien des vélos

L'entretien des vélos, à l'issue de chaque prêt, est assuré par un prestataire extérieur, Vélogik Atlantique, détenteur du marché de Bordeaux Métropole pour l'entretien des vélos.

Suivi d'activité

Fin 2018, il y avait 1 786 vélos en cours de prêt dont 346 dans des communes hors-Bordeaux. Ce chiffre est en hausse constante puisqu'en comparaison, il y avait 1 300 prêts en cours en fin d'année 2017 et environ 1 500 prêts en cours en juin 2018.

Sur les 1 786 prêts en cours :

- 75% avaient été réalisés sur le site du 69 cours Pasteur ;
- 80% des emprunteurs étaient bordelais ;
- 9% des emprunteurs résidaient dans une commune du pôle territorial sud ;
- 8% des emprunteurs résidaient dans une commune du pôle territorial ouest ;
- 3% des emprunteurs résidaient dans une commune du pôle territorial rive droite ;
- 58% des emprunteurs étaient des femmes, 42% des hommes ;
- 37% avaient entre 18 et 30 ans, 24% entre 31 et 40 ans, 17,5% entre 41 et 50 ans, 9,6% entre 51 et 60 ans, 9,6% plus de 60 ans ;

En 2018, le site principal du cours Pasteur a reçu en moyenne 300 visiteurs par mois et environ 350 appels par mois (chiffre en hausse, notamment pour connaître la disponibilité des vélos à assistance électrique). Outre le prêt de vélos, les prestations les plus demandées étaient le marquage Bicycode (env. 50/mois), le gonflage et la demande de carte des aménagements cyclables.

III. UNE ÉVOLUTION NÉCESSAIRE DE LA MAISON MÉTROPOLITAINE DES MOBILITÉS ALTERNATIVES

1. Les nouvelles missions attendues de la MAMMA

Le 2^e Plan vélo porte une ambition forte pour le développement de l'usage du vélo. De plus, face à l'augmentation constante du nombre de cyclistes (+10% /an), les élus souhaitent une augmentation et une amélioration des services offerts aux usagers. Il y a donc une double nécessité à faire évoluer l'offre de services, pour encourager toujours plus la pratique du vélo, mais aussi répondre à l'augmentation des demandes de prêts. C'est pourquoi le 2^e Plan vélo prévoit une évolution des missions de la MAMMA.

Or, les premiers changements opérés depuis 2017 (cf. II) ne répondent que très partiellement à la demande des usagers ainsi que des élus et ne sont qu'une première étape vers une diversification plus importante et nécessaire des services de la MAMMA, à savoir :

- Une meilleure adaptation des horaires de fonctionnement pour un meilleur service à l'utilisateur. La MAMMA est en effet ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30. Ces horaires sont très contraignants pour des usagers qui aimeraient pouvoir profiter d'ouvertures le midi, plus tard le soir et surtout le samedi (le succès de l'ouverture un samedi matin par mois témoigne de l'attente des usagers en la matière).
- Une capacité à maintenir le service et les permanences y compris lors de périodes de congés, de formation du personnel...
- Une extension du domaine de compétence : information à l'utilisateur sur l'ensemble des mobilités alternatives à la voiture individuelle (transports en commun, covoiturage...), animations auprès de différents publics, ce qui nécessitera des outils spécifiques (site internet, supports d'information...). La MAMMA doit pouvoir également accueillir un public de visiteurs non-francophones et proposer à minima un accueil en anglais. A ce jour, ces demandes sont nombreuses et régulières.
- Le développement d'un service de prêt de proximité. A ce jour, la MAMMA propose des prêts au 69 cours Pasteur à Bordeaux, dans certaines mairies de quartier de Bordeaux et dans les maisons des mobilités portées par des associations à Bègles, Pessac, Mérignac et Bassens-Lormont-Cenon-Floirac. Ces dernières permanences sont cependant trop rares (tous les 15 jours dans les maisons des mobilités, sur rendez-vous dans les mairies annexes...), compte-tenu de l'organisation actuelle, pour constituer un vrai service de proximité. Ceci explique que les prêts de vélos soient aujourd'hui très majoritairement accordés à des bordelais. Il y a donc un enjeu fort de mieux faire connaître le service dans les autres communes.
- La possibilité de réserver, préparer son dossier de prêt ou encore connaître les disponibilités de vélos en ligne ; Aujourd'hui, il est en effet nécessaire de se déplacer sur le site de la MAMMA pour ces formalités.
- Le développement d'une nouvelle offre de stationnement vélo, avec l'installation de nouvelles solutions (parkings et consignes) auxquelles les usagers devront s'abonner. La MAMMA devra ainsi être en mesure d'édition de contrats, de distribuer des badges d'accès et autres clés, mais aussi d'assurer une maintenance préventive et curative sur les nouveaux mobiliers qui seront implantés à partir de la fin de l'année 2019.
- La création d'une école métropolitaine du vélo, réhabilitation de la piste de prévention routière, (études en 2019 et travaux en 2020). Ce nouvel équipement dont la mise en service est souhaitée en septembre 2020 nécessitera une présence et une animation permanentes sur site assurée par la MAMMA. Il permettra également le développement de nouvelles animations en synergie entre les 2 sites (permis cyclistes notamment).
- La création d'une vélostation dans le futur quartier Braza à Bordeaux qui proposerait à partir de 2022, un parking vélo de grande capacité et une présence humaine pour assurer un petit entretien de vélos et/ou être un nouveau relais du prêt de vélos métropolitain.

2. Le recours à un prestataire extérieur

Les nouvelles missions attendues à court/moyen terme de la MAMMA représentent une évolution très importante des compétences en comparaison de celles jusqu'alors nécessaires (accueil du public, édition de contrats, mécanique vélo) et exigent :

- des compétences très spécifiques en matière de conduites d'animations et de pédagogie auprès de publics divers (en particulier des jeunes publics en lien avec la future école métropolitaine du vélo ;

- des compétences spécifiques également pour la fonction maintenance des équipements de stationnement vélos ;
- une importante réactivité pour intervenir sur les sites (abris-vélo, vélostation, école métropolitaine) où une intervention de maintenance est nécessaire ;
- le développement et la maîtrise d'outils informatiques pour la gestion des vélos et stationnement en lien avec les contrats ou encore pour offrir la possibilité aux usagers de réaliser des démarches en ligne (prêt, réservation, demande d'abris...) ;
- et enfin, une plus grande souplesse horaire (midi, soirs, week-ends) pour mieux répondre à la demande des usagers et garantir une continuité du service public même en cas de congés du personnel.

C'est ainsi que compte-tenu de l'importance de ces évolutions, à mener dans un court délai, il est souhaitable de recourir à un prestataire extérieur.

C'est d'ailleurs le choix qu'ont fait d'autres agglomérations référentes en la matière :

- L'Eurométropole de Strasbourg a confié son service VELHOP (5 agences, 17 stations, 6 000 vélos de différents types en location de courte et longue durées aux particuliers et entreprises, abonnement et gestion de 3 véloparcs de la métropole, relais vers les associations, conseil en mobilité...) à la société Strasbourg Mobilités, filiale de la Compagnie des Transports Strasbourgeois (Société d'Economie Mixte).
- Nantes Métropole a confié son service BICLOO (2 agences, 1230 vélos en libre-service, 2000 vélos de différents types en location moyenne et longue durées mécaniques, abonnement et gestion de 2412 places de stationnement...) à la société privée JC Decaux.
- Grenoble Alpes Métropole a confié son service METROVELO (2 agences, 6500 vélos de différents types en location longue durée, abonnement et gestion des 2000 places vélo en consignes ou parcs collectifs, entretien de vélos...) à la société privée Vélogik.

3. Missions confiées au prestataire

Le prestataire extérieur assurera les missions suivantes, principalement sur le site actuel de la MAMMA au 69 cours Pasteur à Bordeaux :

A - Fonctionnement de la MAMMA

- Accueil du public (usagers mais également délégations, possiblement non francophones)
- Ouverture au public (amplitudes horaires et journalière élargies : midi, soir, samedi...)
- Tenue des permanences dans les mairies annexes, maisons des mobilités et ailleurs si besoin
- Conseil, information et animations sur les mobilités alternatives
- Participation au réseau des maisons des mobilités
- Services annexes : gravage, gonflage, conseils et petites réparations sur site

B - Prêt gratuit de vélos

- Gestion des contrats individuels et des contrats de groupes et associations
- Gestion du parc de vélos, propriétés de Bordeaux Métropole
- Stockage des vélos et transport des vélos vers MAMMA et autres sites
- Entretien des vélos avant, pendant et après le prêt

C - Stationnement vélo

- Gestion des contrats individuels et groupés (location payante), d'abris-vélo sécurisés
- Maintenance préventive des abris-vélos
- Maintenance curative des abris-vélos (avec Hotline et intervention sur site dans les 24h)

D – Ecole métropolitaine du vélo

- Accueil du public et animation du site
- Gestion et entretien du site et des vélos enfants mis à disposition
- Animations pédagogiques (formation enfants et adultes, brevet cycliste...)

E – Animations et communication

- Promotion des activités de la MAMMA
- Mise en ligne d'un site Internet (avec possibilité de réserver des vélos en ligne...)
- Conduite d'animations sur les mobilités et le vélo sur site et lors d'événements
- Mise en place d'actions communes avec d'autres partenaires (Office de Tourisme, ANPE(Agence nationale pour l'emploi...) pour faire connaître les offres de prêt de vélos disponibles ou autres modes alternatifs
- Examen et délivrance de brevets cyclistes (MAMMA, écoles, école métropolitaine du vélo...)

- Mise en place de supports dédiés

La politique cyclable de Bordeaux Métropole et plus largement les missions du Centre Etudes vélo et piéton (cf. I), resteront celles du Service modes actifs, ainsi que les procédures d'achat des vélos et des abris-vélos (investissement).

4. Estimation et comparaison des coûts de fonctionnement

Le tableau suivant résume l'évolution des dépenses liées au projet. Il met en évidence l'augmentation globale du budget afférent, signe de l'ambition recherchée par Bordeaux Métropole sur ce dossier.

	Coûts estimés de la régie (début 2018)	Coûts estimés d'un prestataire extérieur avec nouvelles missions
Ressources humaines	4 agents : 170 k€/an	8 employés : 215 k€/an
Fonctionnement MAMMA	50 k€/an	50 k€/an
Communication / Animation	-	50 k€/an
Entretien des vélos	228 k€/an	200 k€/an
Maintenance des abris-vélos	-	150 k€/an
Entretien école du vélo	-	15 k€/an
TOTAL	478 000 €/an	680 000 €/an

Des recettes sont également identifiées et estimées :

- pour le prêt de vélos, elles correspondent aux réparations payées par les usagers et aux non-restitutions (env. 25 000€/an)
- pour les abris-vélo, elles correspondent aux abonnements au service (env. 10 000€/an)

Ce budget a été établi en respectant la consigne politique d'un maintien de la gratuité des services, tant pour le prêt de vélos que pour les futurs services offerts par l'Ecole métropolitaine du vélo ou encore les autres animations proposées par la MAMMA (type brevet cycliste).

IV. LES ACTIONS RÉALISÉES, EN COURS ET À MENER

1. Procédures administratives

Lors de l'intersyndicale du 23 mars 2018, la Direction Générale Mobilités a présenté le projet d'évolution de la MAMMA, et annoncé l'intention de recourir à un prestataire extérieur.

L'objectif du Comité technique du 6 mars 2019 a été de présenter le projet détaillé de l'évolution de la MAMMA, et en particulier les missions qui seront confiées au futur prestataire.

A son issue et afin d'assurer l'évolution souhaitée de la MAMMA et le développement de nouveaux services, il sera mené une procédure de consultation de type appel d'offres négocié, définie avec la Direction d'appui administratif et financier de la Direction générale mobilités et la Direction de la commande publique, selon le calendrier suivant :

- Définition de l'architecture du futur contrat (objet, tranches, durée, critères de choix des candidats et des offres) et rédaction du règlement d'appel à candidature
- Publicité et appel à candidatures mi-mars 2019
- Choix des candidats et envoi du Dossier de consultation des entreprises fin avril 2019
- Réception des offres en juin et analyse durant l'été 2019
- Négociations en septembre 2019
- Offre définitive en octobre/novembre 2019
- CAO (Commission d'appel d'offre) d'attribution du marché : janvier 2020
- Notification du marché durant le 1er trimestre 2020, pour 1 an renouvelable 3 fois

Le calendrier prévisionnel de cette procédure est d'environ 1 an : les dates indiquées sont donc prévisionnelles.

2. Procédures d'accompagnement des agents en place et fonctionnement temporaire

Dans la perspective de l'évolution de la MAMMA, il a été mis en place un accompagnement particulier pour les 4 agents du centre Maison des mobilités appelés à changer de missions. S'agissant d'une réorganisation globale à l'initiative de l'administration, il a été indiqué le principe de non-suppression de poste, les agents pouvant partir avec leur poste afin de favoriser leur mobilité.

Il faut noter qu'avant le lancement de la présente démarche, les 2 agents d'accueil avaient déjà fait part de leur souhait de mobilité professionnelle et de ne plus faire d'accueil. Ces agents étaient ainsi suivis par la Direction de Ressources Humaines : accompagnement personnalisé, stage d'immersion...

Grâce à cette démarche :

- Un agent d'accueil et son poste ont été réaffectés à la Direction de la logistique et des magasins, suite à un stage d'immersion de 3 mois en avril 2018.
- Le second agent d'accueil et son poste vont être réaffectés à la Direction des Ressources Humaines au 1^{er} avril 2019 suite à un stage d'immersion depuis le mois de septembre 2018 dans le cadre d'une procédure d'accompagnement initiée début 2018.

Pour les deux agents restants, il a été mis en place sur le même principe un dispositif spécifique d'accompagnement et individualisé à partir d'avril 2018. Ce dispositif permet un suivi régulier et d'intégrer différents outils comme un bilan de compétences, stage en immersion, points avec chaque agent...

Ce suivi est assuré par la Direction des ressources humaines mais aussi par la Direction générale des mobilités et plus particulièrement par la Direction multimodalité et la Direction appui administratif et financier. Ce co-pilotage permet d'appréhender toutes les dimensions à savoir humaine, professionnelle et technique. Dans ce cadre :

- L'agent assurant les permanences extérieures a ainsi intégré, depuis le 1^{er} février 2019, la Direction de la signalisation au sein de la Direction des infrastructures de déplacements sur un poste de responsable des achats.
- L'agent assurant le suivi du parc de vélo a quant à lui démarré le 1^{er} février 2019, un stage d'immersion au sein de la Direction du parc matériel, correspondant en partie aux attentes qu'il a exprimées.

A ce jour, en conséquence, sur les 4 agents titulaires de la MAMMA début 2018, il ne reste qu'un agent titulaire pour lequel l'accompagnement à l'évolution professionnelle se poursuit.

Pour permettre l'ouverture quotidienne de la MAMMA, il est fait actuellement appel à un renfort de plusieurs contrats à durée déterminée. Ceci permet de remplacer les agents en stage d'immersion ou ayant pris de nouvelles fonctions.

A titre d'exemple, pour accompagner le départ de l'agent chargé des permanences extérieures au 1^{er} février 2019 et le stage en immersion de l'agent chargé du suivi du parc de vélos à cette même date, deux personnes en renfort CDD (Contrat à durée indéterminée) ont ainsi été recrutées à partir du 21 janvier pour permettre un fonctionnement en binôme (entre l'agent titulaire et son remplaçant) pour une meilleure transition et appréhension des tâches à réaliser.

3. Nouvelle organisation de la Direction Multimodalité et du Service Modes actifs

Suite à l'évolution envisagée et présentée dans ce rapport, il est proposé une nouvelle organisation du Service modes actifs de la Direction Multimodalité, aujourd'hui pourvu de 8 postes : 1A chef de service, 1A et 2B dans le Centre piétons vélos et 4C dans le Centre Maison des mobilités.

Le Centre Maison des mobilités n'ayant plus lieu d'être, il est ainsi proposé de supprimer les deux centres et de ne conserver que l'entité Service modes actifs.

Le service conserverait bien évidemment toutes les missions rattachées au Centre vélos et piétons (cf. I.2), en particulier la définition et la mise en œuvre de la politique cyclable de Bordeaux Métropole. Les moyens humains dévolus à ces missions seraient inchangés, avec pour mission supplémentaire de suivre et coordonner l'activité du prestataire extérieur.

L'un des postes d'assistant(e) de direction, déjà principalement dédié à l'instruction et au suivi de l'aide métropolitaine à l'achat de vélos pour les particuliers, serait également rattaché au service.

Une fois le prestataire recruté, le service serait alors pourvu de 5 postes (2 A, 2B et 1C).

Si cette configuration est dérogoire à la charte d'organisation, il n'est pour autant pas proposé de supprimer le service. En effet, au regard de l'ambition croissante qui devrait être actée par les élus via le 3^{ème} plan vélo métropolitain, ce dernier

devrait être amené à grossir au-delà de 2020.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'arrêté du Président n°2016/2226 en date du 20 décembre 2016 arrêtant l'organisation générale des services,

VU l'avis émis par le Comité technique du 6 mars 2019,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU' Afin de permettre un meilleur fonctionnement des services, des ajustements ou des évolutions d'effectifs apparaissent nécessaires pour consolider les effectifs mutualisés et répondre à de nouveaux projets métropolitains

DECIDE

Article 1 : d'autoriser les transformations et transferts de postes mentionnés.

Article 2 : d'autoriser la suppression d'un poste d'agent technique à la direction de la multimodalité

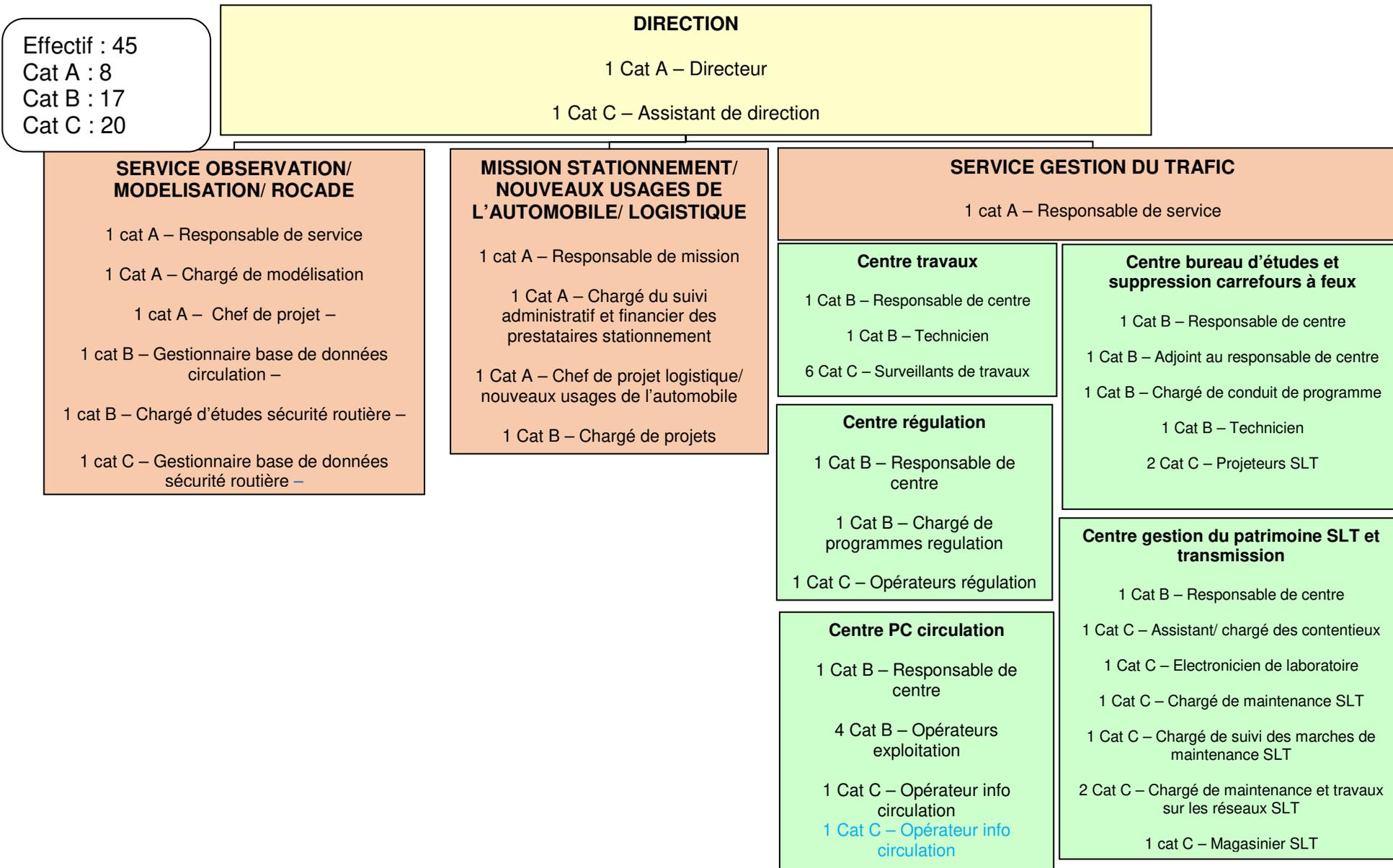
Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 avril 2019

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 30 AVRIL 2019	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 30 AVRIL 2019	le Vice-président,
	Monsieur Jean-François EGRON

DIRECTION CIRCULATION ET STATIONNEMENT



Effectif : 15
Cat A : 6
Cat B : 4
Cat C : 5

DIRECTION DE LA MULTIMODALITE

